

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA18-0152

Valable 5 ans à compter du 09 juillet 2018

Matériau présenté par : MADREPERLA SPA
Via Aquileia 39/41
20092 CINISELLO BALSAMO MILANO
ITALIE

Marque commerciale : SETACRYL

Description sommaire : Plaque plane et rigide 100 % polyméthacrylate de méthyle (PMMA).
Epaisseurs nominales testées : 3 et 8 mm.
Masse volumique nominale : 1180 kg/m³.
Aspect : transparent.

Nature de l'essai : Essai de goutte
Mesure de la vitesse de propagation de flamme

Classement : **M4** avec chute de gouttes enflammées valable pour la gamme d'épaisseurs nominales de 3 à 8 mm

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA18-0152 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 09 juillet 2018

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**



Signature numérique de
NICOLAS ROURE

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA18-0151

Valable 5 ans à compter du 09 juillet 2018

Matériau présenté par : MADREPERLA SPA
Via Aquileia 39/41
20092 CINISELLO BALSAMO (MILANO)
ITALIE

Marque commerciale : SETACRYL

Description sommaire : Plaque plane et rigide 100 % polyméthacrylate de méthyle (PMMA).
Épaisseurs nominales testées : 10 et 20 mm.
Masse volumique nominale : 1180 kg/m³.
Aspect : transparent.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement
Essai de goutte
Mesure de la vitesse de propagation de flamme

Classement : **M4** valable pour la gamme d'épaisseurs nominales de 10 à 20 mm

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA18-0151 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 09 juillet 2018

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**



Signature numérique de
NICOLAS ROURE

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Mame-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS